



Les chiffres-clés de la Justice 2018



Directrice de la publication

Christine Chambaz

Sous-directrice de la Statistique et des Études

Coordination

Jocelyne Mauguin - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Mélisande Chabanne - Justine Pignier - Carole Kissoun-Faujas - Marylène Legargasson

Conception et Impression

Nyl communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2018

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-152789-8

© Justice 2018

SOMMAIRE

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
Les victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire	8
Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire	23
Établissements pénitentiaires	26
Compétences territoriales des juridictions administratives	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2018

8,72 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2018

84 969 agents

Implantations immobilières en 2018

6 219 073 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire au 01/01/2018 (y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
- 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale) et tribunaux de police
(à partir du 01/07/2017)
- 4 tribunaux de première instance
- 155 tribunaux pour enfants
- 114 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 304 tribunaux d'instance
- 210 conseils de prud'hommes
- 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce et TPIcc

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2017

■ Justice civile

2 609 394 décisions en matière civile et commerciale
dont 223 492 référés

■ Justice administrative

242 882 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 180 949 décisions en matière pénale
12 714 653 amendes forfaitaires majorées
4 241 508 affaires traitées par les parquets
1 294 382 affaires poursuivables
dont 1 133 881 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 87,6 % (86,0 % en 2016d)

■ Justice pénale (suite)

972 007 condamnations et compositions pénales prononcées :

- 2 212 pour des crimes
- 610 761 pour des délits
- 5 689 pour des contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)
- 353 345 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets

- 170 205 affaires traitées impliquant au moins un mineur
- 133 990 affaires poursuivables impliquant au moins un mineur

Taux de réponse pénale : 93,3 % (92,5 % en 2016d)

Activité des juges des enfants

- 119 973 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 63 383 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
- 14 935 familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 502 unités éducatives du secteur public
- 1 016 établissements du secteur associatif habilité
- 215 043 mesures suivies dans l'année
 - 179 091 dans le secteur public
 - 35 952 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

- 183 établissements pénitentiaires
- 59 765 places au 1^{er} janvier 2018
- 79 785 écroués au 1^{er} janvier 2018
 - dont 68 974 détenus*
- 95 959 entrants en prison en 2017
- 93 641 sortants de prison en 2017
- 163 719 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2018

Aide juridictionnelle en 2017

- 985 110 admissions à l'aide juridictionnelle
 - dont*
 - 581 123 admissions sur contentieux civils et administratifs*
 - 403 727 admissions sur contentieux pénaux*

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2018 et consommés pour 2017	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2018/17 en %
	2017	2018	
Crédits de paiement (en Mo d'euros)	8 375,27	8 722,11	+ 4,1
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>5 260,18</i>	<i>5 485,44</i>	<i>+ 4,3</i>
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 304,63	3 446,17	+ 4,3
Administration pénitentiaire	3 535,80	3 547,90	+ 0,3
Protection judiciaire de la jeunesse	817,32	851,09	+ 4,1
Accès au droit et à la justice	379,34	438,04	+ 15,5
Conduite et pilotage de la politique de la justice	362,97	434,15	+ 19,6
Conseil supérieur de la magistrature	5,05	4,76	- 5,6
Autorisations d'engagement (en Mo d'euros)	9 055,86	9 011,34	- 0,5
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,20	3,16	

Source : RAP 2017 exécution et LFI 2018

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2018/17 en %
	2017	2018	
Frais de justice¹	495,5	478,5	- 3,4
Frais de justice civile et commerciale (enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté,...)	55,8	54,2	- 2,9
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police (frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers, aux jurés, aux témoins,...)	439,7	424,3	- 3,5
Aide juridictionnelle²			
Autorisation d'engagement	447,2	478,8	+ 7,1
<i>Sur ressources budgétaires</i>	<i>364,2</i>	<i>395,8</i>	<i>+ 8,7</i>
<i>Sur ressources extra-budgétaires (taxe sur contrat d'assurance et recettes amendes pénales)</i>	<i>83,0</i>	<i>83,0</i>	
Dépenses effectives (RAP)	425,49		

1. La baisse des dépenses de frais de justice est liée à une mesure de résorption des charges à payer et au déploiement de la plateforme nationale des interceptions judiciaires.

2. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs,...

Source : RAP 2017 et LFI 2018

Les effectifs réels en 2018 (en équivalent temps plein travaillé)

	Effectifs		Variation 2018 - 2017
	2017	2018	
Ensemble de la Mission Justice¹	82 202	84 969	+ 2 767
Justice judiciaire	32 488	33 327	+ 839
Administration pénitentiaire	38 763	40 226	+ 1 463
Protection judiciaire de la jeunesse	8 874	9 108	+ 234
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	2 059	2 286	+ 227
Conseil supérieur de la magistrature	18	22	+ 4

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Source : RAP 2017 et LFI 2018

Les implantations immobilières en 2018

unité : m² hors œuvre

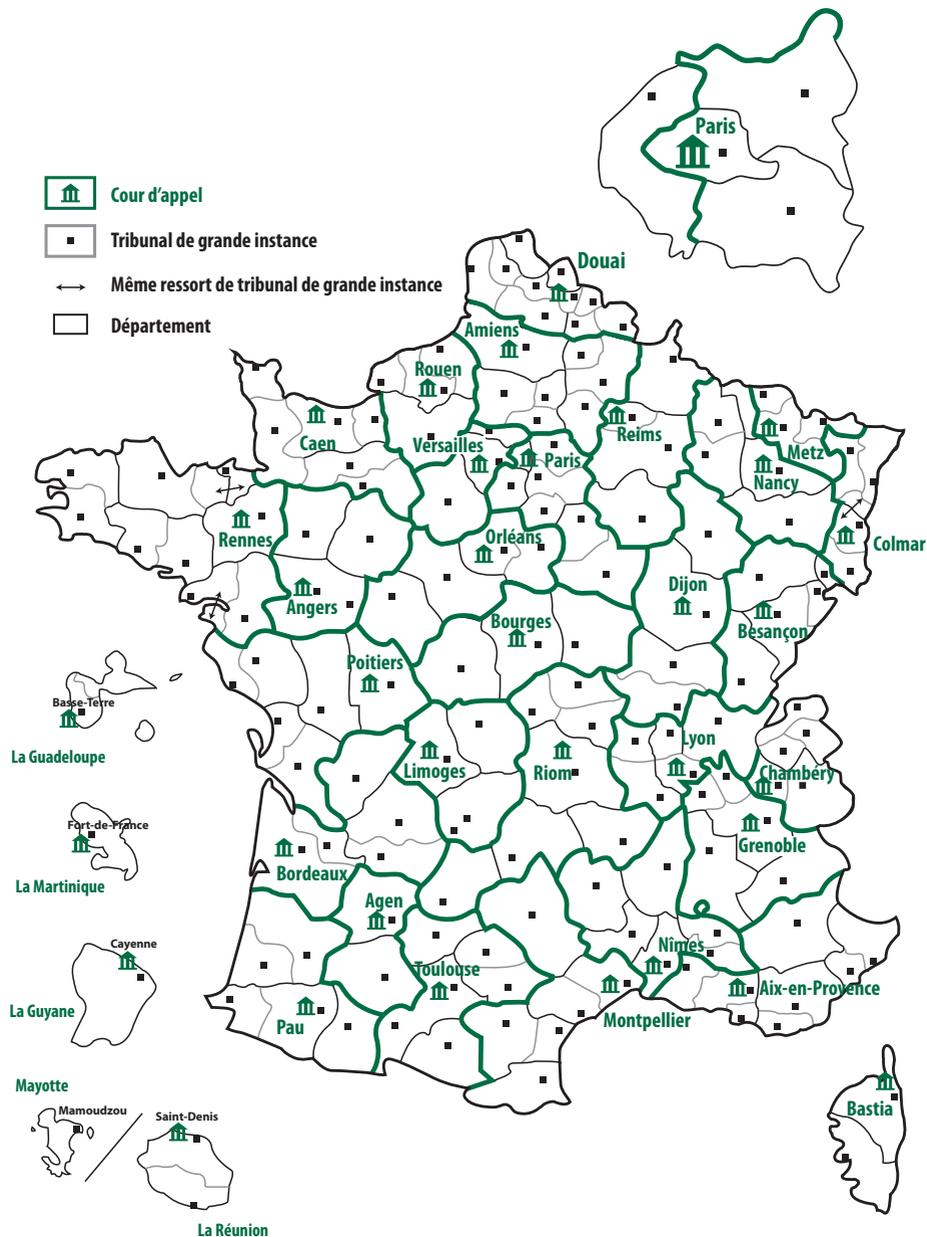
Ensemble du ministère¹	6 219 073
Administration centrale (26 sites) ²	107 278
Cours et tribunaux (677 sites) après réforme de la carte judiciaire	2 275 928
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire (400 sites) ³	3 464 733
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (735 sites) (secteur public uniquement)	371 134

1. Locaux en propriété, en location et mis à disposition.
2. Dont 42 773 m² hors Paris : délégations interrégionales, Casier judiciaire national, centres informatiques, centre d'archivage et centre de recherche...
3. Établissements, services pénitentiaires d'insertion et de probation, antennes locales.

Source : Ministère de la Justice, bureau de la stratégie et de la politique immobilières

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2018

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI et TP	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI	CPH	Trib. du travail	TC et TPlcc ¹	TGlcc et TMC ²	TASS	TCI
France métropolitaine													
Agen	1		3	1		3	7	4		3		3	
Aix en Provence	1		8			8	18	11		12		4	1
Amiens	1		7			7	9	9		5		4	1
Angers	1		4			3	6	4		3		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2		2	1
Besançon	1		5	1		5	9	7		4		5	1
Bordeaux	1		5			5	8	5		5		3	1
Bourges	1		3			3	5	3		3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5		3	1
Chambéry	1		5			4	6	6		3		2	
Colmar	1		4			4	11	6		/	4	2	1
Dijon	1		4			4	8	4		4		3	1
Douai	1		10			10	17	16		6		5	1
Grenoble	1		5			5	7	6		4		4	
Limoges	1		4			3	4	4		3		3	1
Lyon	1		5			5	10	8		5		5	1
Metz	1		3			3	5	3		/	3	1	
Montpellier	1		6	1		6	8	8		6		4	1
Nancy	1		5			4	7	6		4		4	1
Nîmes	1		6			5	11	7		4		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3		3	1
Paris	1		9			7	45	11		8		7	1
Pau	1		5			5	6	5		5		4	
Poitiers	1		6			5	11	8		5		5	1
Reims	1		4			4	5	5		4		3	1
Rennes	1		9	1		9	14	12		9		6	2
Riom	1		6			4	9	7		5		4	1
Rouen	1		4			4	6	6		5		3	1
Toulouse	1		6			5	9	6		5		4	1
Versailles	1		4			4	18	13		4		4	
Départements d'outre-mer													
Basse-terre	1		2			2	2	2		/	2	1	1
Cayenne	1		1	1		1	1	1		/	1	1	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		/	1	1	1
Saint-Denis	1		3			3	5	2	1	/	3	1	1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales													
Basse-terre (St-Martin)				1			1						
Nouméa	1				2	2			2	1	1		
Papeete	1				1	1			3		1		
St-Pierre-et Miquelon		1			1	1		1		1			
Total	36	1	164	6	4	155	304	210	6	136	16	114	26

1. TPlcc dans les territoires d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et territoires d'outre-mer.

Source : Ministère de la Justice/DSJ/bureau de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2017

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2017/16 en %
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 534 819	223 051	- 5,4
Cour de cassation	22 890		+ 12,2
Cours d'appel	240 910	5 833	- 3,9
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	888 767	101 561	- 7,4
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>117 828</i>		- 3,2
Tribunaux d'instance ¹	639 394	75 504	- 1,8
Juge des enfants (assistance éducative) ²	367 083		+ 3,4
Juridictions commerciales ³	150 274	19 997	- 7,9
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	98 808		- 23,6
Conseils de prud'hommes	126 693	20 156	- 15,4

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départition prud'homme et ordonnances du code de la consommation pour les TI, la protection des mineurs pour les TGI.

Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de Pacs est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance (hors commerce) ³		Tribunaux d'instance	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles	240 910		888 767		639 394	
<i>dont affaires au fond¹</i>	<i>202 416</i>	<i>100,0</i>	<i>665 040</i>	<i>100,0</i>	<i>563 713</i>	<i>100,0</i>
Droit des personnes	8 809	4,4	131 851	19,8	228 009	40,4
Droit de la famille	28 427	14,0	329 958	49,6	3 195	0,6
Droit des affaires	8 964	4,4	11 667	1,7	4 083	0,7
Surendettement et entreprises en difficulté ²	7 906	3,9	11 810	1,8	43 870	7,8
Droit des contrats	38 648	19,1	59 012	8,9	227 906	40,4
Droit de la responsabilité	6 117	3,0	36 834	5,5	7 156	1,3
Droit des biens	11 540	5,7	61 797	9,3	34 459	6,1
Relations du travail et protection sociale	70 635	34,9	3 828	0,6	5 887	1,0
Relations avec les personnes publiques	16 000	7,9	2 432	0,4	372	0,1
Procédures particulières	5 370	2,7	15 851	2,4	8 776	1,6

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Associations et professions libérales devant le TGI.

3. cf. note 1 du tableau précédent.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2017

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2017/16 en %
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 609 394	223 492	- 0,8
Cour de cassation	20 268		- 5,2
Cours d'appel	248 647	6 129	+ 3,3
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	906 572	101 706	- 3,5
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>115 216</i>		- 2,6
Tribunaux d'instance ¹	642 473	75 504	- 0,8
Juges des enfants (assistance éducative) ²	367 083		+ 3,4
Juridictions commerciales ³	144 963	19 997	- 8,2
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	117 745		+ 30,6
Conseils de prud'hommes	161 643	20 156	- 10,1

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départition prud'homme, ordonnances du code de la consommation pour les TI et la protection des mineurs pour les TGI.

Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de Pacs est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées (en mois)

	2016	2017	
		Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	12,7	13,3	2,1
Tribunaux de grande instance ¹	7,4	7,6	2,1
Tribunaux d'instance ¹	5,7	5,7	4,0
Conseils de prud'hommes	14,7	15,4	2,1
Tribunaux de commerce	5,4	5,5	1,8

1. Cf. note 1 ci-dessus.

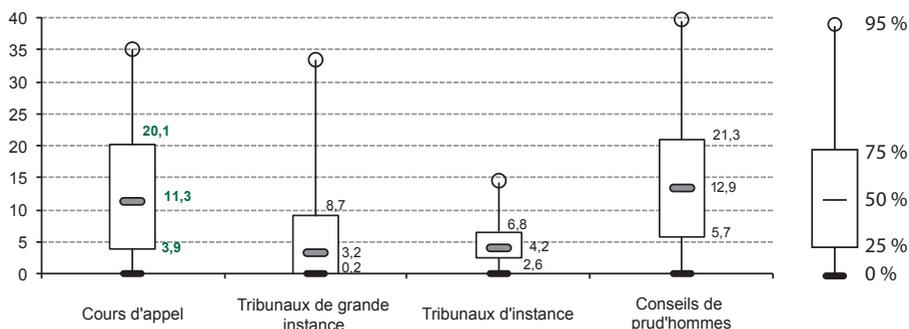
Affaires en cours au 31 décembre 2017

	Stock	Évolution 2017/16 en %	Âge du stock (en mois)
Cours d'appel	280 343	- 2,5	13,5
Tribunaux de grande instance	753 014	- 2,3	nd
Conseils de prud'hommes (hors référés)	147 104	- 18,9	15,0

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2017

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : dans les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **3,9** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **11,3** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **20,1** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2017 (tous modes de fin confondus), hors protection des mineurs pour les TGI.

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2016

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	21,6 %
Tribunaux d'instance	5,7 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	66,7 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	14,5 %

Quelques indicateurs pour 2017 (hors référés)

Nationalité²

29 044 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France

1 948 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au Ministère de la Justice.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2017 (hors référés)

Protection juridique des majeurs

74 593	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
37 544 (50 %)	tutelles
36 154 (49 %)	curatelles
895 (1,2 %)	sauvegardes de justice
	<i>dont 39 % sont gérées par la famille</i>

Droits attachés à la personne

79 576	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
36 969	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille¹

301 967	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 144 940 (48 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>
	<i>dont 31 622 (11 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
90 612	divorces prononcés en TGI
	<i>dont 33 456 (37 %) divorces par consentement mutuel</i>
193 950	Pacs enregistrés
	<i>dont 17 % chez un notaire et 23 % en mairie</i>
82 345	dissolutions de Pacs

1. Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de Pacs est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

Entreprises en difficulté (TC, TGicc, TMC, TGI)

70 525	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 467 (4 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 3 172 (5 %) conciliations</i>
	<i>dont 26 274 (37 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 35 596 (52 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 1 550 (2 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

148 841	affaires de surendettement des particuliers
85 147	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 2 079 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

148 313	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 59 586 (40 %) en procédure de référé</i>
438 279	injonctions de payer

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

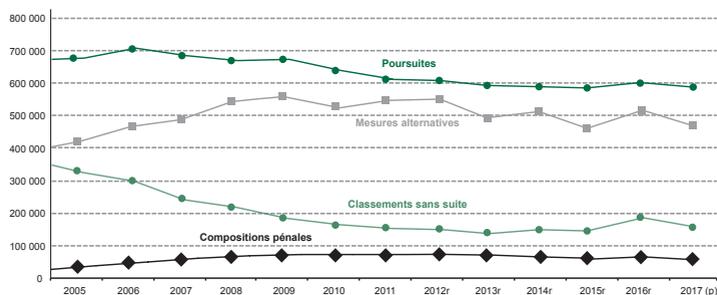
LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2017

	2017p	en %	Évolution 2017p / 2016d en %
Procès-verbaux reçus par les juridictions¹	4 765 672		- 4,5
Procès-verbaux reçus¹	4 480 892	100,0	- 3,9
<i>dont auteur inconnu²</i>	2 604 662	58,1	/
Affaires traitées	4 241 508		- 5,9
Classement d'affaires non poursuivables	2 947 126	100,0	- 5,8
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	554 160	18,8	- 10,7
Défaut d'élucidation	2 392 966	81,2	- 4,6
Premières orientations des affaires poursuivables	1 294 382	100,0	- 6,3
Poursuites	595 261	46,0	(a) - 1,3
devant le tribunal correctionnel	500 025		- 0,7
dont			
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	92 564		+ 4,5
<i>ordonnance pénale</i>	159 746		+ 0,3
devant le juge d'instruction	16 936		- 0,7
devant le juge des enfants	48 854		- 0,0
devant le tribunal de police	29 446		- 11,6
Compositions pénales	63 207	4,9	(b) - 7,5
Procédures alternatives aux poursuites	475 413	36,7	(c) - 8,0
Classements sans suite ³	160 501	12,4	- 17,1
Taux de réponse pénale (a+b+c)	87,6 %		

1. Au niveau des juridictions sont prises en compte les affaires qui proviennent d'un autre parquet. Aussi la somme des affaires nouvelles des juridictions ne correspond-elle pas au nombre national d'affaires, où une affaire est comptée comme nouvelle lors de son 1^{er} enregistrement dans un parquet.
2. 55 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.
3. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, SID statistiques pénales

Décisions rendues en 2017

	2017p	Évolution 2017p / 2016d en %
Par les juridictions pénales¹ (hors amendes forfaitaires majorées)	1 180 949	- 1,7
Cour de cassation	7 906	- 0,8
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	107	- 23,0
Cours d'appel	104 209	- 0,1
Chambre des appels correctionnels	44 859	+ 0,3
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	3 756	+ 2,4
Chambre de l'application des peines	23 656	+ 0,4
Chambre de l'instruction	35 694	- 1,0
Cours d'assises	3 264	- 0,5
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	548	+ 2,2
Tribunaux correctionnels	622 218	+ 0,1
Jugements sur l'action publique	554 873	+ 0,0
Jugements portant condamnation ou relaxe	320 517	- 0,5
Citation directe ou comparution volontaire	27 601	- 3,7
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	21 910	+ 2,3
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	183 535	- 1,4
Comparution immédiate	50 938	+ 3,5
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	22 321	+ 0,0
Opposition	9 307	- 7,8
Non Déterminé	4 905	+ 11,6
Ordonnances pénales	155 645	- 1,1
Ordonnances d'homologation de CRPC	78 711	+ 4,9
Autres (dont jugements sur intérêts civils)	67 345	+ 0,5
Tribunaux de police²	386 550	- 5,2
Juges et tribunaux pour enfants	56 802	+ 1,2
Amendes forfaitaires majorées	12 714 653	- 5,2

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'appel.
2. Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Affaires en cours au 31 décembre 2017

	2017	Évolution 2017/16 en %
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	35 050	+ 0,1
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	4 092	- 18,9
Cours d'appel - chambres de l'instruction	4 639	+ 14,2
Cours d'assises d'appel	493	- 9,7
Cours d'assises de premier ressort	1 767	- 5,3

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, SID statistiques pénales ; rapport annuel de la Cour de cassation ; Ministère de l'Intérieur/DCSP

Activité des juges d'instruction en 2017

Affaires nouvelles

17 591	affaires nouvelles <i>dont 10 % avec au moins un mineur mis en cause</i> <i>dont 3 % sans personne mise en cause</i> <i>56 % avec une personne mise en cause</i> <i>41 % avec plusieurs personnes mises en cause</i>
32 800	personnes mises en examen (33 400 en 2016, donnée rectifiée) <i>dont 10 % de mineurs</i>

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

16 098	affaires
27 928	personnes renvoyées devant une juridiction de jugement <i>dont 9 % de mineurs</i> <i>dont 35 % laissées en liberté</i> <i>43 % sous contrôle judiciaire ou ARSE</i> <i>21 % en détention provisoire</i>

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	35 055
Mode de clôture	en %
<i>dont</i>	
Mise en accusation devant la cour d'assises	7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	66
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	6
Non-lieu	20

Durée de l'instruction en 2017 (en mois)

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	31,6	24,8
<i>dont</i>		
Mise en accusation devant la cour d'assises	28,8	24,5
Renvoi devant le tribunal correctionnel	30,9	23,6
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	27,1	22,9
Non-lieu	38,6	33,1

Mesures de sûreté prises en 2017 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	39 700	51 000
Moment où la mesure a été prononcée	en %	en %
Au cours d'une procédure d'instruction	40	41
Au cours d'une procédure de comparution immédiate	53	9
Au cours d'une procédure pour mineurs	5	13
Au cours d'une procédure de convocation par PV du Procureur	1	35
Autres	1	2

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales (données provisoires)

Condamnations et compositions pénales en 2017 (y compris COM) Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)

unité : condamnation et composition pénale

	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 212	1 786	426
Délits	610 761	562 789	47 972
Contraventions de 5 ^{ème} classe ¹	5 689	5 086	603
Toutes infractions¹	618 662	569 661	49 001

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2017.

En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions ¹	dont		
		Cour d'assises majeurs et mineurs	Tribunal correctionnel	Juge des enfants Tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	618 662	2 212	546 200	48 101
Compositions pénales	60 900		59 000	1 900
Condamnations	557 762	2 212	487 200	46 201
Atteintes aux personnes	96 486	1 661	77 606	10 142
<i>dont homicides volontaires</i>	448	438		7
<i>viols</i>	1 014	832		160
<i>coups et violences volontaires</i>	59 439	318	47 682	7 253
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8 358	2	7 740	128
<i>dont : par conducteur</i>	7 633	2	7 118	109
Atteintes aux biens	117 686	436	86 567	25 126
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	102 441	434	73 744	23 825
Matière économique et financière	12 808	1	11 240	160
<i>dont chèques</i>	3 255	1	2 962	81
<i>travail illégal</i>	2 340		2 085	
Circulation routière et transports	219 697		214 141	1 950
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	95 448		94 139	118
<i>défaut d'assurance</i>	18 734		18 592	73
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	57 606		55 470	881
<i>grand excès de vitesse¹</i>	616		500	
Autres infractions	111 085	114	97 646	8 823
<i>dont stupéfiants²</i>	67 448	2	59 773	5 922
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	9 988		8 349	1 129
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 281		1 156	1

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2017.

En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.

2. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Condamnations en 2017 (y compris COM) Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	557 762	
Réclusion criminelle	1 025	14,5 ans ²
<i>dont à perpétuité</i>	11	
Peine d'emprisonnement	286 377	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	132 634	8,4 mois
Peine d'amende ¹	180 088	465 euros
Peine alternative	62 736	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	7 247	
<i>jour amende</i>	23 607	
<i>travail d'intérêt général</i>	14 738	
Mesure et sanction éducative	23 670	
Dispense de peine	3 866	

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2017.
En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.
2. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

Condamnations après détention provisoire	33 298	Durée de détention provisoire (en mois)
<i>dont crimes</i>	1 630	28,0
<i>délits</i>	31 652	4,2
dans le cadre d'une instruction	16 490	7,7
dans le cadre d'une comparution immédiate	15 162	0,4
Durées de procédure (en mois)	1 ^{ère} instance ²	Appels ²
Crimes	40,5	20,5
Délits	11,6	15,0
Contraventions de 5 ^{ème} classe ¹	13,6	10,8

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2017.
En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.
2. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la première décision et l'appel.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Nombre	en %
Ensemble¹	557 762	100,0
Âge		
Moins de 18 ans	47 059	8,4
De 18 ans à moins de 25 ans	164 325	29,5
De 25 ans à moins de 40 ans	211 971	38,0
De 40 ans à moins de 60 ans	117 346	21,0
60 ans ou plus	17 061	3,1
Sexe		
Hommes	500 471	89,7
Femmes	57 291	10,3
Nationalité		
Français	477 706	85,7
Étrangers	76 504	13,7
Non déclarée	3 552	0,6

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2017.
En conséquence, ce tableau n'est pas comparable en évolution à celui des éditions précédentes.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Récidive et réitération parmi les condamnés d'une année donnée

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2017 en état de récidive (art. 132-8 et art. 132-10 du Code pénal).

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2017 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2017 (art. 132-16-7 al.1 du Code pénal), hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2016 et 2017

Nature de l'infraction principale sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ en % (a)		Taux de réitérants en % (b)		Taux de récidive au sens large en % (a+b)	
	2016d	2017p	2016d	2017p	2016d	2017p
Tous types de crimes	8,8	7,2				
Homicides volontaires	7,7	6,1				
Crimes sexuels	5,6	5,4				
Vols criminels	16,8	13,7				
Tous types de délits	12,6	13,7	27,6	27,3	40,2	41,0
<i>dont vols, recels</i>	20,0	21,9	27,1	26,4	47,1	48,3
<i>destructions, dégradations</i>	4,9	5,6	34,8	34,4	39,7	40,0
<i>conduite en état alcoolique</i>	16,4	17,0	15,8	15,2	32,2	32,2
<i>violences volontaires</i>	13,1	14,4	26,6	26,1	39,7	40,5
<i>délits sexuels</i>	6,2	6,1	12,8	12,2	19,0	18,3
<i>outrages et rébellion</i>	7,3	8,3	48,3	47,9	55,6	56,2
<i>stupéfiants</i>	12,8	13,9	35,1	35,5	47,9	49,4

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2017

Activité des juges des enfants	2017	Évolution 2017/16 en %
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	119 973	+ 11,4
Agés de 0 à 6 ans	34 106	+ 4,3
7 à 12 ans	35 153	+ 8,6
13 à 15 ans	27 790	+ 12,3
16 à 17 ans	22 621	+ 28,1
non renseigné	303	+ 8,2
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	243 879	+ 2,9
Mesures individuelles prononcées	367 083	+ 3,4
Mesures d'investigations (nouvelles et renouvelées)	52 669	+ 2,7
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	151 011	+ 1,8
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	163 403	+ 5,3
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial		
Familles faisant l'objet d'une MAJ (nouvelle et renouvelée)	14 935	- 4,0
Mineurs appartenant à ces familles	40 057	- 5,3

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

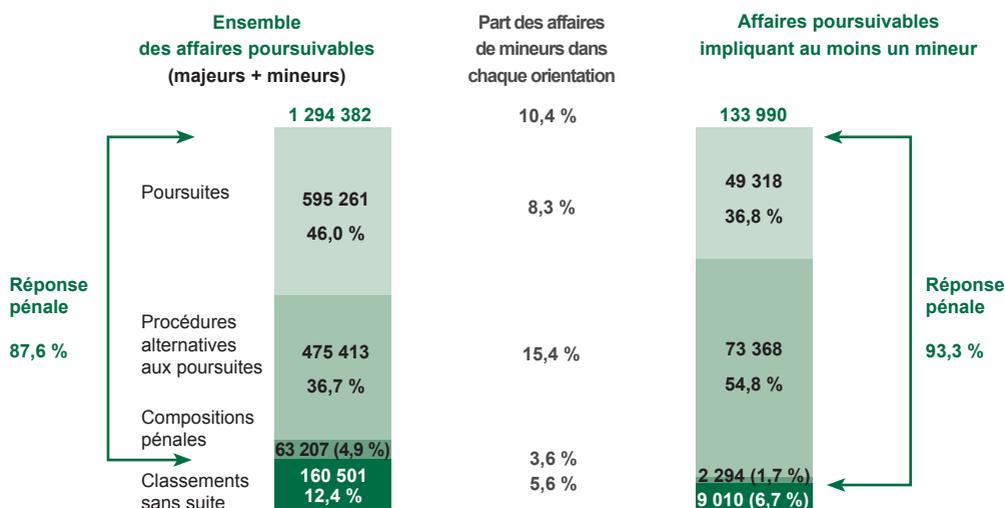
Mineurs délinquants en 2017

Activité des parquets concernant les mineurs	2017p	en %	Évolution 2017p / 2016d en %
Affaires traitées	170 186		- 7,4
Classement d'affaires non poursuivables	36 196	100,0	- 6,8
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques	30 471	84,0	- 6,3
Mineurs hors de cause	5 725	16,0	- 9,4
Premières orientations des affaires poursuivables	133 990	100,0	- 7,5
Poursuites	49 318	36,8 (a)	+ 0,0
devant le juge des enfants	47 353		- 0,0
devant le juge d'instruction	1 709		+ 2,9
procédures de présentation immédiate	256		- 9,9
Procédures alternatives aux poursuites ¹	73 368	54,8 (b)	- 10,7
<i>dont rappels à la loi</i>	44 395		- 11,7
Compositions pénales réussies	2 294	1,7 (c)	- 13,0
Classements sans suite ²	9 010		- 16,9
Taux de réponse pénale (a+b+c)	93,3 %		

1. Y compris saisines et non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par les parquets en 2017 aux affaires poursuivables impliquant au moins un mineur



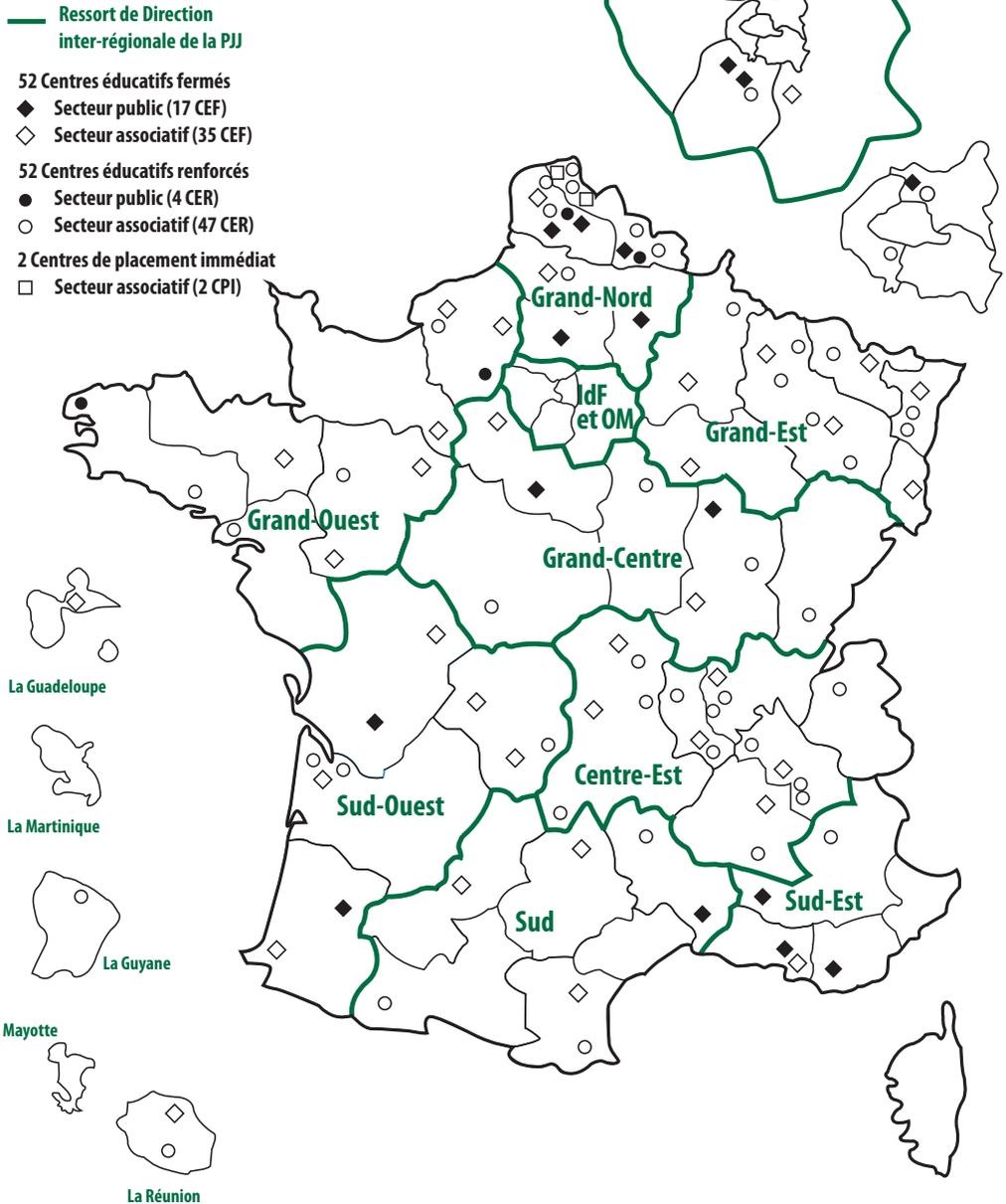
Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales (données 2017 provisoires)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2017p	Évolution 2017p / 2016d en %
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	63 383	- 0,8
Agés de moins de 13 ans	2 098	+ 4,1
13 à 15 ans	25 010	- 1,9
16 à 17 ans	36 101	- 0,2
non renseigné	174	- 1,7
Mesures présentencielles prononcées¹	29 174	- 1,1
Placement, liberté surveillée, réparation	20 594	- 3,3
Contrôle judiciaire	7 209	+ 5,5
Détention provisoire	2 017	+ 10,3
Mineurs jugés	56 802	+ 1,2
Mineurs jugés en audience de cabinet	22 942	- 3,7
Mineurs jugés en audience de TE	33 860	+ 4,8
Décisions rejetant la poursuite	8 244	+ 11,2
Mesures et sanctions définitives prises	59 359	+ 1,8
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	21 536	- 3,3
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	9 339	+ 4,7
Sanction éducative	2 495	+ 8,4
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 589	- 2,5
Amende ferme ou avec sursis	3 141	+ 9,2
Emprisonnement avec sursis simple	9 484	+ 10,7
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 526	- 4,6
Emprisonnement ferme	5 249	+ 5,3

1. L'estimation du nombre de mesures présentencielles a été revue. En conséquence, ces résultats ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. L'évolution présentée ici est celle des séries révisées.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, SID statistiques pénales (données 2017 provisoires)



Source : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/bureau des systèmes d'information

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 55 directions territoriales (dont Polynésie française)

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

219 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés (CEF)
- 34 établissements de placement éducatif (EPE)
- 29 établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)
- 94 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)
- 25 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
- 1 service éducatif auprès du tribunal (SEAT)
- 12 services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)
- 6 services éducatifs au sein d'établissement pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)

502 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés (CEF)
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés (UECER)
- 28 unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)
- 71 unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- 279 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
- 10 unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)
- 84 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
- 1 unité éducative en quartier mineur (UEQM)
- 1 unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEEPM)
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

1 016 établissements et services habilités gérés par 499 associations

- Soit 35 centres éducatifs fermés (CEF)
- 47 centres éducatifs renforcés (CER)
- 2 centres de placement immédiat (CPI)
- 614 établissements de placement
 - 97 lieux de vie (LVA)
 - 143 maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 51 centres d'hébergement diversifié (CHD)
 - 39 centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)
 - 56 centres scolaires et professionnels (CSP)
 - 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
 - 224 foyers
 - 1 établissement de placement autre
- 184 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 86 services d'investigation éducative (SIE)
- 38 services de réparation pénale (SRP)
- 10 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés (CER)** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activités intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat (CPI)** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés (CEF)** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application : d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

	À la charge de l'État-DPJJ et confiée au				À la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	secteur public		secteur associatif		2016	2017
Mesures suivies dans l'année	2016	2017	2016	2017		
Investigation	68 064	68 979	22 216	22 285		
au titre de l'enfance délinquante	55 252	56 214	81	48		
de l'enfance en danger	12 789	12 747	22 135	22 237		
de la protection des jeunes majeurs	23	18				
Placement	4 991	5 148	4 316	4 140	125 354	129 826
au titre de l'enfance délinquante	4 892	5 038	4 294	4 122		
de l'enfance en danger	52	42			125 354	129 826
de la protection des jeunes majeurs	47	68	22	18		
Milieu ouvert	102 716	104 964	10 120	9 527	113 041	115 715
au titre de l'enfance délinquante ²	101 928	103 975	10 082	9 492		
de l'enfance en danger	652	822			113 041	115 715
de la protection des jeunes majeurs	136	167	38	35		
Total	175 771	179 091	36 652	35 952	238 395	245 541
au titre de l'enfance délinquante	162 072	165 227	14 457	13 662		
de l'enfance en danger	13 493	13 611	22 135	22 237	238 395	245 541
de la protection des jeunes majeurs	206	253	60	53		
Jeunes suivis dans l'année, toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 699	4 709	13 027	13 179	72 562	74 737
de 7 à 12 ans	6 723	6 985	13 290	13 735	71 808	73 960
de 13 à 15 ans	17 703	17 894	9 518	9 017	54 931	56 578
de 16 à 17 ans	34 795	35 180	9 359	9 144	39 093	40 265
18 ans ou plus	32 055	32 697	3 641	3 673		
Non renseigné	44	36	8	2		
Garçons	78 615	80 157	30 586	30 301	138 648	142 804
Filles	17 404	17 344	18 257	18 449	99 747	102 737
Ensemble	96 019	97 501	48 843	48 750	238 395	245 541

1. Les mesures 2017 et le nombre de jeunes 2016 et 2017 en article 375 du code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.
2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Source : Ministère de la Justice/DPJJ

■ **183 établissements pénitentiaires accueillant des détenus au 1^{er} janvier 2018, 59 765 places en service.**

82 maisons d'arrêt (MA) et 50 quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

94 établissements pour peine (hors EPM)

25 centres de détention (CD) et 40 quartiers (QCD) accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

53 centres pénitentiaires (CP), établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

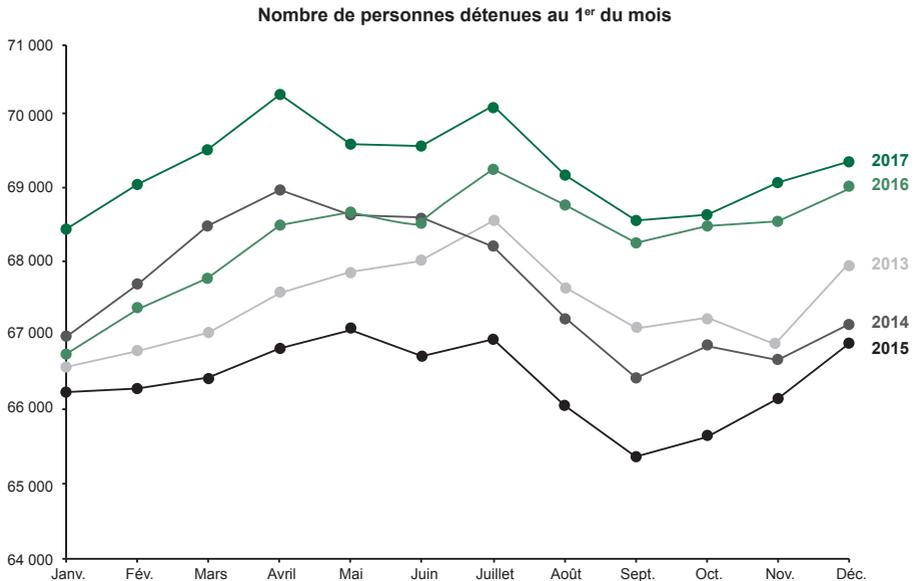
6 maisons centrales (MC) et 7 quartiers (QMC) recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

10 centres de semi-liberté autonomes (CSL), recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté et 20 quartiers (QSL), 9 quartiers pour peines aménagées (QPA), 3 quartiers centre national d'évaluation (QCNE)

6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

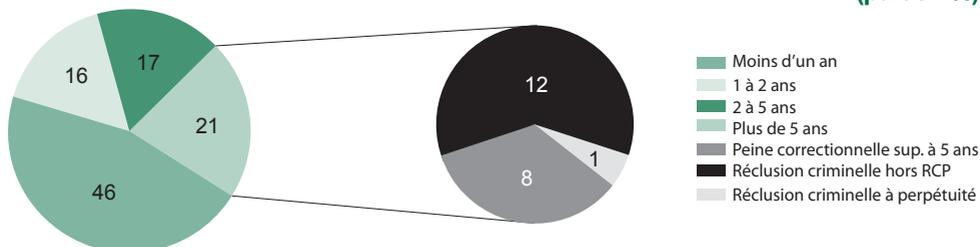


Source : Ministère de la Justice/DAP/PMJ5, statistique mensuelle des personnes écrouées

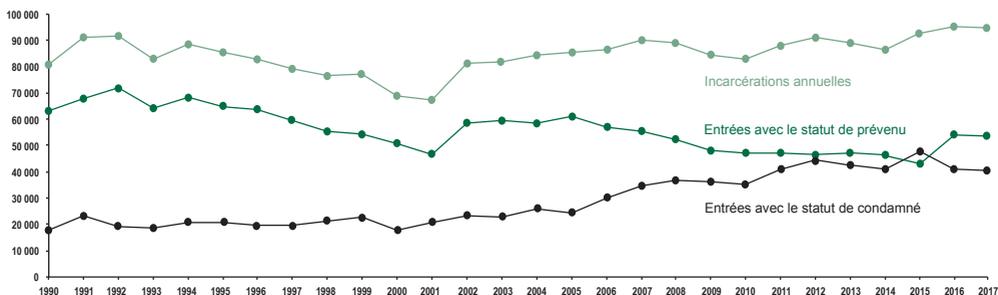
Le milieu fermé

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier	2018	Évolution sur 12 mois en %
Personnes écrouées	79 785	+ 1,3
<i>dont personnes détenues</i>	68 974	+ 0,8
Condamnés	59 970	+ 1,1
Prévenus	19 815	+ 1,6
Hommes	76 810	+ 1,1
Femmes	2 975	+ 5,3
Moins de 18 ans	783	+ 1,8
18 ans à moins de 25 ans	17 864	+ 0,2
25 ans à moins de 30 ans	15 613	- 2,2
30 ans à moins de 40 ans	23 343	+ 2,8
40 ans et plus	22 182	+ 3,1
Français	63 335	+ 0,9
Étrangers	16 450	+ 2,6

Peines en cours d'exécution par les 59 970 détenus condamnés au 1^{er} janvier 2018 (part en %)



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison (placements sous écrou) en 2017	95 959	100,0	
Condamnés	40 639	42,4	
Prévenus	55 320	57,6	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	27 749		50,2
dans le cadre d'une autre procédure	27 571		49,8

■ 93 641 libérations (levées d'écrou) en 2017

dont 6 437 libérations conditionnelles

Durée moyenne de détention ¹ (en mois)	2016	2017
Toutes détentions	9,7	9,9
Détention provisoire	4,1	4,3

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- ➔ les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- ➔ les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- ➔ les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

■ 163 719 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2018

Mesures en cours au 1 ^{er} janvier 2018		Evolution sur 12 mois en %
Toutes mesures suivies par les SPIP	183 895	- 0,6
Sursis avec mis à l'épreuve	124 142	- 0,2
Travail d'intérêt général	15 473	- 7,7
Autres mesures (contrôles judiciaires, sursis tig, interdictions de séjours, ...)	39 122	+ 2,9
Libération conditionnelle	5 158	- 10,7
<i>dont libération sous contrainte</i>	217	+ 3,3

■ Durée moyenne des mesures¹ (en mois)

	2017
Toutes mesures	18,8
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	22
<i>travail d'intérêt général</i>	13
<i>libération conditionnelle</i>	10,2

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x12.

Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques des services pénitentiaires d'insertion et de probation

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2017

	2017	Évolution 2017/16 en %
Nombre total d'admissions	985 110	+ 1,4
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	388 955	+ 3,3
Admission à l'aide totale	907 819	+ 1,7
Admission à l'aide partielle	77 291	- 1,7
Admissions sur contentieux civils et administratifs	581 123	+ 2,1
Cours d'appel	37 207	- 2,2
Tribunaux de grande instance - hors JEX	300 154	- 0,4
<i>dont JAF - divorce</i>	107 720	- 1,7
<i>JAF - hors divorce</i>	93 598	+ 0,6
Juge des enfants - assistance éducative	65 026	+ 8,6
Tribunaux d'instance - hors JEX	35 814	- 4,1
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 396	- 2,7
Conseils de prud'hommes	15 729	- 12,1
Autres (tribunaux de commerce, TASS,...)	21 932	+ 3,6
Juridictions administratives	60 967	+ 5,7
Conditions de séjour des étrangers	33 898	+ 36,4
Admissions sur contentieux pénaux	403 727	+ 0,5
Cours d'appel	10 559	+ 0,2
Procédures criminelles	16 358	+ 1,5
Cours d'assises - accusé	2 248	- 10,9
Cours d'assises - partie civile	4 407	+ 11,3
Instruction criminelle - mis en examen	5 478	+ 1,8
Instruction criminelle - partie civile	4 225	- 0,8
Procédures correctionnelles	296 277	+ 1,2
Tribunal correctionnel - prévenu	177 568	+ 1,6
Tribunal correctionnel - partie civile	28 918	+ 0,6
Instruction - mis en examen (y compris mineurs)	86 332	+ 0,5
Instruction - partie civile	3 459	+ 4,8
Juge des enfants et tribunaux pour enfants	41 366	- 2,9
Procédures contraventionnelles	3 418	- 8,1
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	35 749	- 1,4
Non renseigné	260	/

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2018¹

	Montants (en Mo d'euros) 2018	Évolution 2018/17 en %
Crédits de paiement	406,24	+ 2,9
Dépenses de personnel (titre II)	337,59	+ 2,1
Fonctionnement, investissement, interventions (autres titres)	58,50	+ 6,8
Frais de justice	10,15	+ 4,6

1. Y compris la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Activité des juridictions administratives en 2017

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs ¹
Requêtes			
Affaires enregistrées ²	9 864	31 283	197 243
<i>Évolution 2017/16 en %</i>	+ 2,5	- 0,1	+ 1,9
Affaires réglées	10 139	31 283	201 460
<i>Évolution 2017/16 en %</i>	+ 5,5	+ 2,2	+ 5,1
Affaires en instance au 31 décembre	4 961	28 533	161 046
<i>Évolution 2017/16 en %</i>	- 9,2	- 0,2	- 2,2
Délai d'écoulement du stock (en mois) ³	5,8	10,9	9,3
<i>Rappel délai 2016</i>	6,8	11,2	10,3

Activité des cours administratives d'appel en 2017

Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées	Affaires en instance au 31 décembre
Bordeaux	4 163	3 999	4 282
Douai	2 517	2 415	2 329
Lyon	4 387	4 373	4 191
Marseille	5 080	5 344	5 083
Nancy	3 130	2 951	2 273
Nantes	4 023	4 091	3 750
Paris	3 997	4 328	3 067
Versailles	3 986	3 782	3 558
Toutes cours administratives d'appel	31 283	31 283	28 533

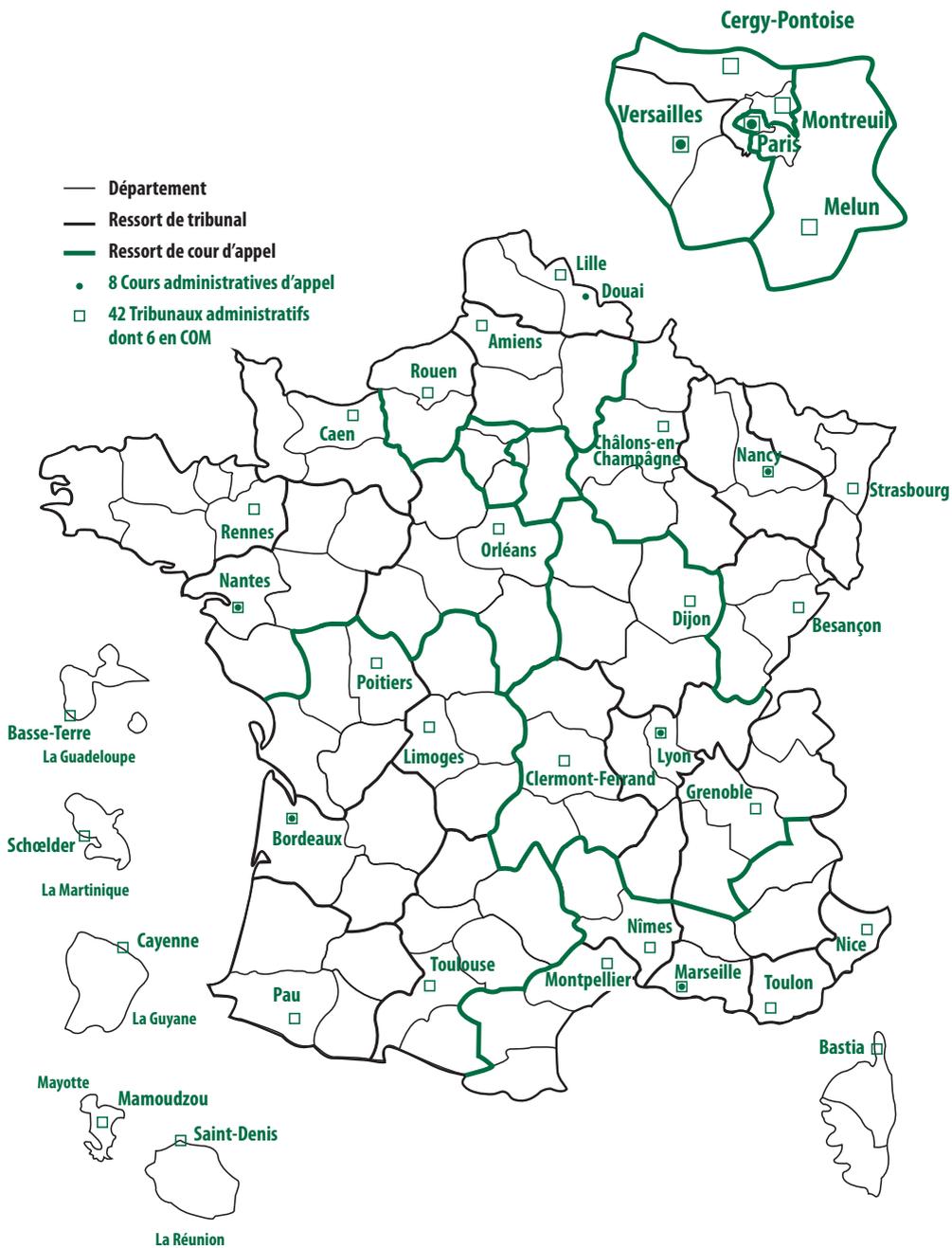
1. Y compris les collectivités d'Outre-mer.

2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

3. Délais prévisibles moyens d'élimination des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2018

Compétences territoriales des juridictions administratives au 01/01/2018



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2017	2016
Nombre de requêtes reçues	511	487
Nombre de décisions rendues	492	567
Indemnisation	448	511
Taux d'indemnisation	91 %	90 %
Montants versés (en Mo d'euros)	9,5	11,6
Rejet, irrecevabilité et autres	44	56
Nombre d'affaires en cours	515	493
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	62	61
Nombre de décisions rendues	65	64
Rejet, irrecevabilité et autres	28	19
Réformation	37	45
Délai moyen de traitement (en mois)	8,5	nd
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (en jours)	288	373
Nombre d'affaires en cours	23	26

Source : rapport annuel de la Cour de cassation et enquête suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

Indemnisation des victimes	2017	Évolution 2017/16 en %
Nombre de dossiers ouverts	23 705	+ 30,4
Nombre de décisions rendues	20 696	+ 1,0
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction (en Mo d'euros)	254,4	- 36,5
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2017	17 772	+ 14,0
Associations d'aide aux victimes		
2017		
Nombre d'associations ¹	186	
Nombre de saisines des associations	347 764	
<i>en matière civile</i>	79 054	
<i>en matière pénale</i>	268 710	
Nombre de personnes aidées	347 790	

1. 182 sur 186 associations ont répondu sur leur activité en 2017 (181 associations répondantes sur 183 en 2016).

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 101 conseils départementaux de l'accès au droit (lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 143 maisons de justice et du droit ayant reçu 775 000 personnes en 2017
- 33 antennes de justice ayant reçu 84 900 personnes en 2017

Source : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 349 associations dans le secteur pénal¹ en 2017 (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales,...)
 - 2 070 conciliateurs de justice en 2017
 - 66 958 avocats au 1^{er} janvier 2018
 - 123 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation au 1^{er} janvier 2018
 - 232 greffiers de tribunal de commerce au 1^{er} janvier 2018
 - 3 251 huissiers de justice au 1^{er} janvier 2018
 - 132 administrateurs judiciaires au 1^{er} janvier 2018
 - 294 mandataires liquidateurs au 1^{er} janvier 2018
 - 11 931 notaires au 1^{er} janvier 2018
 - 363 commissaires-priseurs judiciaires au 1^{er} janvier 2018
1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

Source : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC ; SG/SDSE, enquête auprès des associations de victimes

Activité des conciliateurs de justice

	2017	Évolution 2017/16 en %
Nombre de saisines directes (par le juge et par le justiciable)	136 849	+ 2,6
Nombre d'affaires conciliées	70 046	- 2,9
<i>Taux de conciliation</i>	51,2 %	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
BOP	Budget opérationnel de programme
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ	Direction des services judiciaires
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCl	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
d	Donnée définitive
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|---|--|
| 166. La mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme aménagées avant toute incarcération. | 156. L'évolution des peines d'emprisonnement de 2004 à 2016. |
| 165. Le prononcé d'emprisonnement ferme inférieur ou égal à 6 mois. | 155. Le sursis avec mise à l'épreuve en 2016. |
| 164. Les condamnations pour violences sexuelles. | 154. Le traitement judiciaire des infractions commises par les personnes morales. |
| 163. Le taux de mise à exécution en 2016 des peines d'emprisonnement ferme prononcées par les tribunaux correctionnels. | 153. La délinquance routière devant la justice. |
| 162. Tuteurs et curateurs des majeurs : des mandataires aux profils différents. | 152. L'activité des maisons de justice et du droit et des antennes de justice en 2015. |
| 161. Les magistrats : un corps professionnel féminisé et mobile. | 151. Une approche individualisée de la multi condamnation. |
| 160. Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction. | 150. Le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants en 2015. |
| 159. Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015. | 149. Un traitement judiciaire différent entre hommes et femmes délinquants. |
| 158. Le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants commises par des mineurs. | 148. L'activité des conciliateurs de justice en 2015. |
| 157. La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, une procédure pénale de plus en plus utilisée. | 147. Justice des mineurs : les mesures alternatives renforcent la réponse pénale et les peines, dont la prison ferme, ne font pas exception. |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à :
Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9



Réalisation Nyl Communication - 10/18

